

RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-91

**MODIFIANT L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-071
CONCERNANT LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION
DE L'ENVIRONNEMENT (FONDS ENVIRONNEMENTAL)**

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 2012.071 concernant le programme de réhabilitation de l'environnement (Fonds environnemental)

ATTENDU que le conseil est d'avis de modifier l'article 4, alinéa 4.5 du règlement numéro 2012-071 en modifiant l'aide financière accordée;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 10 juin 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu à l'unanimité

Que le règlement portant le numéro 2013-091 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : modifiant L'ARTICLE 4 UTILISATIONS DES FONDS, alinéa 4.5

L'aide financière accordée sera basée sur la facture du professionnel ayant préparé les plans du système d'égout. L'aide financière sera de 50 % de la facture, mais ne pourra être supérieure à 400 \$, plus la possibilité d'indexation **est remplacé par ce qui suit :**

4.5 L'aide financière accordée sera basée sur la facture du professionnel ayant préparé les plans du système d'égout. L'aide financière sera de 50 % de la facture, mais ne pourra être supérieur à 500 \$, plus la possibilité d'indexation.

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

LE MAIRE INTÉRIMAIRE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Pierre Payer

Jacques Taillefer

Adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 juillet 2013 par la résolution numéro 2013.07.143

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-91

MODIFIANT L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-071
CONCERNANT LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION
DE L'ENVIRONNEMENT (FONDS ENVIRONNEMENTAL)

Avis de motion le 10 juin 2013
Adoption du règlement le 8 juillet 2013
Avis public le 15 juillet 2013

PRÉSENCES

Pierre Payer, maire intérimaire
Nicole Drapeau, conseillère
Carmen Caron, conseillère
Marie Ségleski, conseillère
Guy Alexandrovitch, conseiller
Jean Zielinski, conseiller